



inspection académique
Hautes-Pyrénées

académie
Toulouse



Tarbes, le 07 novembre 2006

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Madame et Monsieur les enseignants de C2 et C3
des communes de Loudenvielle et Génos

Conseillers pédagogiques et
techniques

Réf. IA-VF Lt Type Pisc

Objet : Natation scolaire

Référence :

- Circulaires n° 2004-139 du 13 juillet 2004 et n°2004-173 du 15 octobre 2004 sur la natation scolaire
- Lettre IA 65 transmise le 19 novembre 2004 et ses annexes

Je prends note que, par convention *entre les municipalités de Génos et de Loudenvielle et la SAEMGETL de la Haute Vallée du Louron pour le centre thermoludique « Balnéa » situé sur la commune de Génos* et conformément au POSS¹ de celui-ci, les élèves des écoles *de Loudenvielle (dominante C2) et de Génos (dominante C3)* utiliseront cet ERP² selon le planning transmis à l'IEN de circonscription, pour bénéficier d'un enseignement de natation dispensé par les enseignants des classes et des intervenants bénévoles agréés conformément au cadre réglementaire (Cf. modalités sur le site IA65 à l'adresse suivante :

[http://www.ac-toulouse.fr/html/ 74 131 135 1387 4130 4131 4133 .php](http://www.ac-toulouse.fr/html/74_131_135_1387_4130_4131_4133.php).

A partir du cadre réglementaire (qui peut être consulté sur le site IA) il me paraît nécessaire de prendre en compte les points suivants :

- Compte tenu de la configuration du bassin (*voir plan annoté annexé*)
1 titulaire du diplôme de MNS ou BEESAN par bassin utilisé devra assurer la surveillance permanente lors de la présence des élèves dans l'eau (y compris en extérieur)
Pour le secteur Heliantis, le MNS se situera près de la « cascade des amours » en interdisant l'accès afin de prévenir tout risque lié à la profondeur
- L'occupation du bassin doit être calculée à raison de 5 m² de plan d'eau par élève de préférence (en aucun cas elle ne peut être inférieure à 4 m²) : *soit entre 25 et 31 élèves par bassin intérieur et entre 57 et 72 pour le bassin extérieur.*
Pour le secteur Abelium le bain musical et le jacuzzi seront rendus inaccessibles ; des barrières amovibles interdiront l'entrée de l'espace des « Grottes » (caldarium, frigidarium, hammam, tepidarium).
- *Les animations de bassin seront éteintes.*
- *Seul bassin de la piscine extérieure dit « de détente » sera accessible : forme libre d'une surface de 120 m² dont la profondeur varie de 1 m²⁰ à 1 m 50.*
- *Aucun accès au public ne sera autorisé durant la fréquentation scolaire.*

¹ Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

² Etablissement Recevant du Public

Dossier suivi par
Véronique FARFAL
Téléphone
05 62 51 86 40
Fax
05 62 93 23 04
Mél.
veronique.farfal@ac-toulouse.fr

rue Georges Magnoac
65016 Tarbes cedex



2/2

Conformément aux circulaires de 2004, vous voudrez bien trouver ci-dessous les orientations établies :

- Priorité aux classes de cycle 2 (en particulier les CE1).
- L'objectif minimum (test d'autonomie de fin d'école primaire) à atteindre est de « 15 mètres en eau profonde sans brassière et sans appui ».
- Seront prévues :
 - pour les C2 (ou classe à dominante C2) chaque année 8 séances en mai et octobre et pour les C3 tous les ans 2 séances seront prévues dans la piscine extérieure pour faire passer le test d'autonomie de fin de primaire aux élèves qui ne l'ont pas encore fait et une fois tous les 3 ans 4 séances une fois par semaine dans le secteur Abellium enchaînées avec 4 séances une fois par jour dans la piscine extérieure pour préparer et passer le test.*
- Les séances doivent comporter une trentaine de minutes effectives dans l'eau au minimum.
- Chaque année, le planning des séances de piscine sera rempli en concertation avec le responsable de la piscine d'après le document « Attribution de créneaux pour la natation scolaire » disponible sur le site IA65 pour et sera retourné à votre IEN de circonscription si possible en début d'année scolaire avant le début de l'activité.
- A l'issue du dernier module d'apprentissage *en C3* l'évaluation sera réalisée par le passage du test d'autonomie de fin d'école primaire (*en temps utile pour transmission des résultats individuels lors du premier trimestre de CM2*); « Fiche bilan sur le savoir nager en fin d'école primaire » sera remplie. Ce document est également disponible sur le site IA 65. Les résultats seront transmis avec le dossier d'entrée en 6^{ème} pour chaque élève selon une procédure qui vous sera précisée.

Pour toute aide ou difficulté de fonctionnement veuillez vous adresser à un membre de l'équipe EPS dont les coordonnées sont sur le site IA 65

Cf. original signé
Fernand BENTOSELA

CPI

Monsieur l'Inspecteur de la circonscription de Lannemezan
Monsieur Bruno Blucheau Directeur de Balnéa

PJ

Plan annoté des bassins de Balnéa